



**SYNDICAT  
DE LA  
FONCTION  
PUBLIQUE**

Aupupu Nō Te Tura Ō Te Ti'a - 'Ohipa Ā Te Hau

## **Tranche de vie dans l'administration polynésienne**

**Novembre 2025 – Administration et handicap**

Je m'appelle *Mateata* (*prénom d'emprunt*), et je fais partie des travailleurs handicapés. Comme le font les personnes qui intègrent la fonction publique par la grande porte, j'ai passé le concours, j'ai réalisé mon stage de titularisation, puis je suis devenue fonctionnaire. Jusqu'à ce stade, je suis un agent comme n'importe quel autre et c'est clairement ce que je souhaitais. Seulement, à l'issue de mon stage de titularisation, impossible de trouver un poste adapté sur lequel être affectée.

Le service dans lequel j'ai réalisé mon stage a accepté de m'accueillir jusqu'à ma titularisation et je l'en remercie. Malheureusement, il n'a pas souhaité que j'y reste, et c'est là que les difficultés deviennent un cauchemar.

J'ai tout donné durant ma période de stage pour être à la hauteur du poste qui m'avait été confié et effacer le plus possible les difficultés liées à mon handicap. C'est au prix de cet effort que j'ai été titularisée. Et lorsqu'on parle d'effort, ce n'est pas un vain mot. Les difficultés personnelles d'une personne handicapée sont sans doute plus nombreuses, récurrentes et impactantes que celles que traversent bien des personnes valides. Et malheureusement celles-ci viennent s'ajouter, s'immiscer voire interagir avec notre quotidien professionnel. On pourrait presque parler de « *danse* » car quand les unes perdent en rythme, malheureusement les autres leur redonnent de la vitalité.

Je me réjouissais donc de pouvoir intégrer un service ou un établissement du Pays pour y faire carrière. Sauf qu'entre la loi et la réalité, il y a un gouffre. De manière raccourcie, le code du travail impose aux établissements de plus de 25 personnes de recruter 4 % de personnes handicapées (1 pour 25 agents). Ce pourcentage est abaissé à 2 % pour la fonction publique. Pour l'administration polynésienne, nous devrions donc être un peu plus de 150... **Où sont-ils ?** vous demandez-vous certainement, car vous n'en avez jamais vu autant, n'est-ce pas ? Dans les faits ils sont quasi inexistants, car les quotas ne sont pas respectés.



<https://sfppolynesie.org>



BP 42 105 - 98 713 Fare Tony Papeete



Sfppolynesie@gmail.com



+33(0)6 48 66 63 68 (Olivier) - 89 73 31 61 (Christophe) - 87 26 32 39 (Hervé)



Syndicat de la Fonction Publique



Les règles d'accueil des personnes handicapées ont été fixées par notre administration elle-même. Pour autant, cette dernière ne les honore pas. Non seulement elle ne les respecte pas, mais elle ne fournit aucun véritable effort pour tenter, a minima, de s'y conformer.

Je suis donc "en attente" d'une solution, d'une affectation. Il semble qu'au ministère en charge de la fonction publique on cherche "activement" une solution. J'espère qu'il en est de même pour Madame la déléguée interministérielle au handicap et à l'inclusion.

Il est tout de même extraordinaire que le gouvernement ne parvienne pas à faire respecter la loi à sa propre administration ! Car la loi existe et les sanctions aussi ! Ce n'est pas comme si mon handicap me rendait improductive puisque j'ai été titularisée. C'est juste qu'aucun chef de service ou directeur d'établissement ne souhaite se casser la tête pour mettre en place des conditions matérielles de travail qui répondent à mon handicap.

Lorsque la loi sur l'accueil des personnes handicapées a été votée, cela représentait une avancée morale et matérielle. Cela devait contraindre les employeurs à faire preuve **d'inclusion** plutôt que de nous marginaliser. C'est dans ce même état d'esprit que l'école est devenue **inclusive** et ouverte sur les enfants porteurs de handicap. L'école s'est dotée d'assistants d'éducation pour élèves en situation de handicap et cela fonctionne globalement.

On a donc déployé toute une logique pour assister des enfants porteurs de handicap, comme je l'étais, afin qu'ils deviennent le plus autonomes possibles. Puis quand survient le moment où ils peuvent s'affranchir de l'assistanat et subvenir par eux-mêmes à leurs besoins sans recourir à « l'aumône sociale », les portes se ferment. Même après avoir intégré la fonction publique, les obstacles se dressent.

Ces obstacles ne s'érigent pas par eux-mêmes. Ils surviennent car des personnes les créent. Il leur suffit pour cela de refuser simplement d'ouvrir des possibilités. Il est bien temps d'en finir avec cet état d'esprit qui crée des problèmes là où existent des solutions.

Je suis une fonctionnaire du pays avec un handicap qui ne m'a pas empêché d'être productive et titularisée. Aujourd'hui je suis une fonctionnaire sans perspective car aucun chef de service ou directeur d'établissement ne souhaite visiblement se conformer avec la loi. Pire, je suis une fonctionnaire d'une administration qui ne cherche même pas à s'imposer à elle-même les règles qu'elle a établies.

Alors je suis pessimiste... Pas pour moi, car il appartient à l'administration de me trouver une affectation. Non, je suis particulièrement pessimiste pour tous mes amis handicapés qui pourraient travailler et qui sont abandonnés à leur triste sort parce qu'on a décidé que la loi devait simplement être décorative. **La pitié ne sert à rien !** La seule chose qui puisse nous aider, c'est de nous faire une place productive parmi les valides.



Voilà, je suis une fonctionnaire handicapée... ni du cerveau, ni de mes doigts, ce qui me permet de faire du secrétariat et de travailler avec un ordinateur. Alors vous vous demandez certainement quel peut bien être mon handicap pour qu'il soit si difficile de me trouver une affectation, n'est-ce pas ?

J'ai de la chance, je peux me déplacer facilement et je n'ai aucun trouble moteur. Dans la difficulté du handicap, je suis une privilégiée car je peux mener une vie pratiquement normale. En me regardant simplement, il est bien difficile de savoir que je suis porteuse d'un handicap car... j'ai simplement une déficience auditive.

J'ai volontairement attendu la fin de ce récit pour dévoiler mon handicap car il paraîtra anodin pour tout un chacun. Et pourtant, ce tout petit handicap semble aujourd'hui me fermer les portes de bien des services et établissements du Pays. Vous pouvez alors sans difficulté imaginer ce que peut être le parcours du combattant pour des personnes souffrant d'un handicap plus sérieux que le mien.

Très cordialement, le secrétaire général

Olivier Champion

*Notre syndicat a considéré qu'il n'était pas acceptable qu'un fonctionnaire en possibilité de produire soit ainsi ostracisé par notre administration. Si aucun service ou établissement public n'acceptait de respecter la loi, nous avons officiellement proposé au ministère en charge de la fonction publique, d'accueillir cet agent comme secrétaire au sein de notre syndicat.*

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer, que vous soyez affilié(e) ou non à notre centrale.